

**Nombre de membres
en exercice: 15****Présents : 13****Votants: 15****Séance du jeudi 22 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 16 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Didier DANEL.

Sont présents: Didier DANEL, André MONTELLE, Christian SAUVADET, Jean-François RIOT, Bernard MUNIER, Cédric BRISARD, Bertille PIHET, Martine GUILLEMAUD, Janice DEBERNARD, Denis SIMONET, Isabelle BOIVIN, Tony SICKLER, Roland MONGEARD

Représentés: Isabelle LARMIER, Aurélie WALTER

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Martine GUILLEMAUD

Ordre du jour :

- * Approbation du procès-verbal du 16 juin 2022
- * SICECO : travaux enfouissement réseaux rue Jacques de Saulx
- * Demande d'un administré pour prise en charge nettoyage d'un mur
- * Comptes rendus des commissions communales
- * Questions diverses

Approbation du Procès-verbal du 16 juin 2022

Approuvé à l'unanimité

SICECO - Dissimulation des réseaux rues Jacques de Saulx - Martenne - Eiffel - DE 2022 024

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une demande de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a été formulée au SICECO le 5 mars 2019. Le SICECO a retenu ce dossier pour la programmation de travaux de l'année 2023 et a adressé à la commune le coût de l'étude qui doit être engagée par le Syndicat.

Le Conseil municipal, réuni ce jour, délibère pour donner un accord sur l'engagement de cette étude pour un montant de 6 000 € TTC qui sera inclus dans le décompte global définitif des travaux.

Ce montant de 6 000 € TTC restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue à l'issue de l'étude.

L'enveloppe prévisionnelle de la participation communale, après application des modalités de subvention du SICECO en vigueur, serait compris entre 88 000 et 100 000 € environ, montant indicatif qui n'engage pas le SICECO.

La commune ne délibère pas sur ce montant indicatif de travaux.

Le conseil municipal devra délibérer une seconde fois sur un montant de participation à réception des décomptes sur devis établis à partir des devis des entreprises.

Ce montant de participation est susceptible d'être modifié selon les aléas du chantier. La commune sera informée de tout changement de prix en fonction de ces aléas.

Le Maire rappelle également que le financement de la participation communale sur l'éclairage public peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

La participation de la commune pour la dissimulation du réseau téléphonique n'est pas éligible aux fonds de concours et doit être financée en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et, à l'unanimité,

- Donne un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés ;
- Prend en charge le montant de l'étude (6 000 € TTC) dans le cas où les travaux seraient abandonnés à l'issue de celle-ci ;

- Délibérera une seconde fois à la réception du décompte sur devis, sur la part des travaux à la charge de la commune, sachant que les coûts finaux lui incombant peuvent être à la fin du chantier supérieurs à ceux chiffrés en fin d'étude. La commune sera systématiquement informée d'un aléa en cours de travaux devant conduire à un surcoût pour décider de la suite à donner et valider l'éventuel coût supplémentaire ;
- Accepte de financer la contribution au SICECO par fonds de concours (soumis à la réalisation des travaux)
- Donne tout pouvoir au Maire à cet effet.

Demande d'un administré pour prise en charge du nettoyage d'un mur - DE 2022 025

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un administré dont le mur d'enceinte de la propriété a subi des dégradations (graffitis apposés sur une grande partie du mur) et dont l'assurance ne prend pas en charge ce type de vandalisme. De ce fait, il sollicite la commune pour la prise en charge de la remise en état du mur comme cela peut se faire dans certaines villes.

La discussion s'engage sur le fait que la commune intervienne sur une propriété privée, dans quelles conditions, etc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour et 2 abstentions)

* décide d'octroyer une participation financière d'un montant de 150 euros pour la remise en état de son mur (achat de peinture, prestation d'une entreprise)

* dit que cette participation sera versée sur présentation d'une facture acquittée et correspondant à ces travaux.

Comptes rendus des commissions communales

* Commission bâtiments : les travaux de modifications des ouvertures dans la coursive sont maintenant terminés

Un local est actuellement libre dans le bâtiment, la commission devra travailler sur le sujet.

* Commission "Coeur de Village" : le point est fait sur les différents ateliers de concertation pour l'aménagement des places. En règle générale, ce fut une belle réussite. Les personnes qui ont assisté à ces ateliers ont pu donner leurs avis, bonne implication de chacun. Les riverains du centre village ont répondu présents, les nouveaux porteurs de projets des commerces également. Peu d'habitants extérieurs au centre bourg présents, peu d'associations communales représentées.

Une nouvelle rencontre sera programmée pour la présentation de la maquette réalisée par le cabinet qui aura fait une synthèse de toutes les idées, propositions, etc dans la limite du raisonnable et de la faisabilité.

* Commission animations : belle journée passée à Langres et sa région le 3 septembre avec les aînés.

* Réunion de la commission déchets à la Communauté de Communes :

- forte augmentation des dépôts de verre dans les PAV, augmentation des refus de tri, des végétaux dans les déchetteries

- la distribution des bacs jaunes (utilisables à partir du 1er janvier 2023) commence sur le territoire de la Communauté - les habitants en seront informés et recevront des plaquettes explicatives

- problème de ramassage des OM dans certaines rues compte-tenu de la taille des camions - les problèmes de stationnement et de dépôt des bacs sont également évoqués impasse des Tanneries

Questions diverses

Il est fait part :

* de l'inauguration des trois commerces de la place du Château le samedi 15 octobre de 17 h à 19 h

* du recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 - une annonce pour le recrutement d'un ou deux agents recenseur a été diffusée ce jour dans le QDN

* du piratage de la messagerie de la mairie

* de la barrière "pulvérisée" allée des Cèdres

* de l'herbe envahissant le grillage sur le parking du pôle scolaire - à voir avec SIVOS

La séance est levée à 22 h 00.

0

SIGNATURES : le maire, Didier DANIEL

Le secrétaire de séance, Martine GUILLEMAUD



